



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS AU PUBLIC

Dépôt des candidatures pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026

Pour le premier tour de scrutin, la réception des candidatures est organisée selon les modalités suivantes :

1) dates et heures : ***du mardi 10 au jeudi 26 février 2026***, aux horaires suivants : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h du lundi au vendredi (jusqu'à 18h le jeudi 26 février 2026) ;

2) de préférence, sur rendez-vous réservé sur le site internet des services de l'État dans le Lot-et-Garonne : <https://www.lot-et-garonne.gouv.fr> ;

3) lieux de réception des candidatures :

- pour les communes des arrondissements d'Agen et Nérac : à la préfecture de Lot-et-Garonne (place de Verdun, 47000 Agen) ;
- pour les communes de l'arrondissement de Marmande : à la sous-préfecture de Marmande-Nérac (93 rue de la Libération, 47200 Marmande) ;
- pour les communes de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot : à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot (27 rue des Cieutat, 47300 Villeneuve-sur-Lot).

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter la rubrique dédiée aux élections municipales, accessible depuis la page d'accueil du site internet des services de l'État dans le Lot-et-Garonne : <https://www.lot-et-garonne.gouv.fr>.

Vous y trouverez notamment le « mémento à l'usage des candidats », qui comporte la liste des documents nécessaires pour constituer votre dossier de déclaration de candidature, ainsi que les imprimés CERFA à télécharger puis compléter.